

## NOTE COMPLÉMENTAIRE SUR LA SÉROLOGIE DES SARDINES DU GOLFE DU LION

par J.Y. LEE

Dans notre étude sur la sardine parue en 1961 <sup>(1)</sup> l'utilisation des procédés sérologiques nous avait permis, en confirmant les observations morphologiques, de distinguer trois formes de sardines dans le golfe du Lion : catalane, languedocienne et provençale. Nous avons établi le pourcentage d'agglutination, pour chaque région, en mettant en présence soit des hématies de sardines soit des globules rouges tests humains des différents groupes et des sérums de sardines.

Par la suite nous avons tenu à confirmer ces résultats en utilisant une autre méthode sérologique : recherche d'isoagglutinogène irrégulier; celle-ci consiste à effectuer des tests d'agglutination en mettant en présence globules rouges de sardines et immunsérum anti-globules rouges de sardines obtenu par immunisation de lapins. Trois lots de sardines provenant de Provence, du Languedoc et du Roussillon ont été testés. Pour établir une éventuelle distinction entre ces trois lots nous nous sommes basés sur le pourcentage et sur l'intensité des agglutinations.

### 1) *Méthode.*

a) *Prise de sang.* Les sardines utilisées (100 pour le Languedoc, 100 pour la côte de Provence, 84 pour le Roussillon) ont été capturées par des filets tournants et coulissants du type « lamparo ». Les sardines provenant des côtes du Roussillon ont été ponctionnées moins d'une heure après la pêche, celles du Languedoc et de Provence ont été, après la pêche, conservées vivantes en vivier jusqu'à la prise de sang.

Les prises de sang ont été faites par ponction cardiaque avec une pipette de verre filé mouillée d'une goutte d'héparine. Après séparation du sérum par centrifugation les globules rouges ont été lavés au moins deux fois en eau physiologique à 9,5 p. 1000.

b) *Immunisation.* L'immunisation de lapin a été réalisée avec des hématies de sardines de la région de Sète en solution; cette solution comprenant une partie d'hématie pour 9 parties d'eau physiologique à 9 p. 1000.

Les injections, 8 au total, ont été faites dans la veine de l'oreille, à un intervalle de 3 à 4 jours, en quantité croissante : 1 à 5 cc. Environ une semaine après la dernière injection, le lapin a été saigné à blanc et l'immunsérum obtenu séparé des hématies par centrifugation et congelé à -30° C.

c) *Tests.* Les tests d'agglutination ont été effectués en mettant en contact sur plaque de verre, à la température du laboratoire, immunsérum et hématies de sardines provenant du Languedoc, du Roussillon et de Provence; la durée de contact était d'environ 15 minutes. Les

---

(1) *Rev. Trav. Inst. Pêches marit.*, 25 (4) : 472-474.

plaques ont été examinées en établissant le pourcentage d'agglutinations et en divisant les agglutinations obtenues en fonction de leur intensité en 4 groupes; agglutination faible, moyenne, forte, très forte.

2) *Résultats.*

a) *Provence.* Le pourcentage de tests positifs s'élève à 96. Les agglutinations obtenues sont en p. 100 : faibles 14, moyennes 52, fortes 30. Il est à remarquer que l'on n'a pas eu d'agglutination très forte.

b) *Languedoc* (région de Sète). Le pourcentage de tests positifs est plus élevé, 99, et l'intensité d'agglutination plus forte que dans le cas précédent : en p. 100, agglutination faible 7, moyenne 37, forte 54, très forte 1.

c) *Roussillon.* Les agglutinations obtenues sont proportionnellement moins nombreuses que pour le Languedoc, leur pourcentage ne dépassant pas 88. L'intensité d'agglutination est nettement moins forte que pour le Languedoc et légèrement plus faible que pour la Provence malgré la présence de réaction très forte ; en p. 100 agglutination faible 15,5, moyenne 51,2, forte 20,2, très forte 1,2.

Ces résultats font apparaître des différences suffisamment sensibles entre les trois lots pour nous permettre de considérer qu'ils confirment l'existence de trois formes de sardines dans le golfe du Lion.

*Institut des Pêches. Laboratoire de Sète.*

---